

SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 9 juin 2018, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

| | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Jean-Philippe Martin | maire |
| Jean-Pierre Lavoie | cons. au poste no: 1 |
| Daniel Kempa | cons. au poste no: 2 |
| Christiane Légaré | cons. au poste no: 3 |
| Jacques Hébert | cons. au poste no :4 |
| Ginette Lynch | cons. au poste no: 5 |
| Denis Desautels | cons. au poste no: 6 |

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

Mot de bienvenue du maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

181-06-2018

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 12 mai 2018

1.2 Communication

1.2.1 Tour CIBC Charles-Bruno

1.2.2 Reconnaissance pour le travail du Service incendie

1.2.3 Demande d'épandage larvicide

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-18-06 (Relatif aux revêtements extérieur)

1.3.2 Règlement 446-18 (Relatif à la collecte des matières résiduelles)

1.3.3 Règlement 437-18 (Relatif au financement pour le barrage du lac Quenouille)

1.3.4 Règlement 367-18-03 (Relatif à la construction d'un quai)

1.3.5 Règlement 367-18-04 (Relatif aux constructions dérogatoires)

1.3.6 Règlement 367-18-05 (Relatif à la superficie de garage)

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Don de terre au jardin communautaire

3. Ressources humaines

3.1 Embauche saisonnier voirie

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Réfection barrage lac Quenouille

SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018

- 4.1.1 Soumission
- 4.1.2 Frais du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

5. Sécurité publique

- 5.1 Pratiques de brûlage
- 5.2 Embauche pompiers temporaires
- 5.3 Service de premiers répondants
- 5.4 Mesures d'urgence - Organigramme

6. Réseau routier, transport

- 6.1 Soumission abat-poussière

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 Demande de dérogation mineure
- 7.2 Demandes de PIIA
 - 7.2.1 Demande du 37, chemin Bélair
- 7.3 Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel –
Résolution d'appui
- 7.4 Demande de délai matricule #3815-55-3835
- 7.5 Bouées myriophylle à épi pour lac Quenouille
- 7.6 Comité embellissement – Aménagement à l'hôtel de ville

8. Service à la collectivité

- 8.1 Bibliothèque
 - 8.1.1 Rapport mensuel bibliothèque
 - 8.1.2 Activité Club de lecture juin, juillet et août 2018
 - 8.1.3 Activité de tirage du 24 au 31 août 2018
- 8.2 Loisirs et culture
 - 8.2.1 Prévoyance envers les aînés – Activité Le Jardin de François
 - 8.2.2 Rapport d'activité On sort tu !
 - 8.2.3 Concert jazz le 29 juin par les étudiants de Curé-Mercure

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 12 mai 2018

182-06-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 12 mai 2018 avec la modification suivante :

Remplacer la résolution numéro 171-05-2018 par :

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes*

SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018

de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalités, pour la saison 2018-2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Val-des-Lacs s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs confi, à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Val-des-Lacs s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

1.2 Communication

1.2.1. Tour CIBC Charles-Bruneau

183-06-2018

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage du Tour CIBC Charles-Bruno sur le territoire de la municipalité de Val-des-Lacs le 5 juillet 2018.

1.2.2 Reconnaissance pour le travail du Service incendie

184-06-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par

SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018

monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt des lettres de reconnaissance envers le Service incendie.

1.2.3 Demande d'épandage de larvicide

185-06-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité de mandater madame Stéphanie Russell, directrice générale afin :

D'organiser une rencontre d'information concernant l'épandage de larvicide avec l'entreprise GDG et un consultant en environnement.

De procéder à une demande d'offre de service auprès de Biofilia, consultants en environnement.

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-18-06 (Relatif au revêtement extérieur)

186-06-2018

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-18-06 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 visant à permettre l'utilisation de panneaux de polycarbonate selon certaines conditions et de permettre l'utilisation de quatre (4) matériaux pour le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 13 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 14 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-18-06.

1.3 Règlements municipaux

1.3.2 Règlement 446-18 (Relatif à la collecte des matières résiduelles)

187-06-2018

CONSIDÉRANT un projet de règlement 446-18 visant à modifier le règlement numéro 353 et ses amendements dans le but de régler la collecte des matières résiduelles sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 12 mai 2018;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 446-18.

**SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018**

1.3 Règlements municipaux

1.3.3 Règlement 437-18 (Financement barrage lac Quenouille)

188-06-2018

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du certificat de la secrétaire trésorière relatif à la procédure d'enregistrement pour le règlement 437-18.

1.3 Règlements municipaux

1.3.4 Règlement 367-18-03 (Relatif à la construction d'un quai)

189-06-2018

CONSIDÉRANT un projet de règlement numéro 367-18-03 modifiant le règlement de zonage 367-02 et ses amendements dans le but de permettre la construction d'un quai d'une longueur maximale de 15 mètres avec une superficie maximale de 20 mètres;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 13 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 14 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié conformément à la loi le 30 mai 2018;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-18-03.

1.3 Règlements municipaux

1.3.5 Règlement 367-18-04 (Relatif aux constructions dérogatoires)

190-06-2018

CONSIDÉRANT un projet de règlement numéro 367-18-04 modifiant le règlement de zonage 367-02 et ses amendements dans le but d'interdire l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis à moins de 5 mètres de la ligne de propriété en marge de recul avant;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 13 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 14 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié conformément à la loi le 30 mai 2018;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-18-04.

1.3 Règlements municipaux

1.3. Règlement 367-18-05 (Relatif à la superficie de garage)

191-06-2018

CONSIDÉRANT un projet de règlement numéro 367-18-05 modifiant le règlement de zonage 367-02 et ses amendements dans le but de permettre la construction d'un garage résidentiel détaché d'une superficie maximale équivalente à 100 % de la superficie du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 13 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 14 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié conformément à la loi le 30 mai 2018;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-18-05.

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

192-06-2018

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n°8784 à n°8856, les chèques annulés n°8817 et n°8843, pour les déboursés du mois de mai 2018 au montant total de 207 369.07 \$

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1^{er} mai 2018 au 31 mai 2018 pour un montant de 37 002.13 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois de mai 2018 de 244 371.20 \$.

2.2 Rapport des salaires

193-06-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois de mai 2018 au montant de 42 480.69 \$.

**SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018**

2.3 Don de terre au jardin communautaire

194-06-2018

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité de ratifier l'achat de terre pour un don au jardin communautaire au montant de 550 \$ taxes incluses.

3. Ressources humaines

3.1 Embauche saisonnier voirie

195-06-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche d'un employé pour une période de temps déterminée, pour combler un surcroit de travail saisonnier au service de la voirie.

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Réfection barrage du lac Quenouille

4.1.1 Soumissions

196-06-2018

CONSIDÉRANT la résolution 70-02-2018 relative à l'appel d'offre pour les travaux réhabilitation du barrage X0005372, suite à l'estimation des coûts de la firme d'ingénieurs Tetra Tech;

CONSIDÉRANT la résolution 120-04-2018 adoptant le règlement 437-18 pour le financement d'études d'ingénieur et la réalisation des travaux du barrage du lac Quenouille (X0005372) et prévoyant l'imposition d'une compensation;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture des trois soumissions suivantes en date du 23 mai 2018 :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Tisseur Inc. | 560 991.97 \$ |
| Gelco Construction Inc. | 407 011.50 \$ |
| David Riddell Excavation/transport | 378 786.43 \$ |

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise David Riddell Excavation/Transport au montant de 378 786.43\$ taxes incluses ;

Que le montant supplémentaire à payer soit défrayé avec le fonds de roulement remboursé en 10 ans.

4.1.2 Frais du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

197-06-2018

CONSIDÉRANT la résolution 96-03-2018 autorisant la firme d'ingénieurs Tetra tech demande de certificat d'autorisation aux ministères concernés pour le projet d'étude d'ingénieur et la réalisation des travaux du barrage du lac Quenouille (X0005372);

SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018

CONSDIÉRANT la nécessité de défrayer un montant supplémentaire au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs puisqu'une partie des travaux se déroule en milieu hydrique de tenure publique;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité de transmettre un montant de 1 919 \$ au Ministre des Finances.

5. Sécurité publique
5.1 Pratiques de brûlage

198-06-2018

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité de permettre deux pratiques de brûlage par le Service des incendie de Val-des-Lacs des bâtiments situés aux adresses suivantes :

- 35, chemin Lajeunesse
- 15, chemin du Colibri

Que des frais de 1 000 \$ soient facturés aux propriétaires.

5. Sécurité publique
5.2 Embauche pompiers temporaires

199-06-2018

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les pompiers en congé pour cause de maladies ou en période de vacances par des pompiers temporaires ;

CONSIDÉRANT qu'aucune dépense relative au montant compensatoire dans le cadre de la formation Pompier 1 ou à tout autre équipement ne sera reliée à ces postes;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de cinq pompiers temporaires suivants :

- Monsieur Patrice Plouffe
- Monsieur Sylvain Duchaussoy
- Trois autres pompiers à déterminer par le directeur du service incendie.

5. Sécurité publique
5.3 Service de premiers répondants

200-06-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confie à son service des incendies la responsabilité d'assurer le service de premier répondant;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides est responsable de l'accréditation des services de premiers-répondants;

SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente doit intervenir afin prévoir les modalités concernant la mise en place du service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Jonathan Ruffo, interlocuteur auprès du Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides en vue d'entreprendre les démarches pour que notre service soit reconnu comme premiers répondants selon les normes établie par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux;

D'autoriser le maire, monsieur Jean-Philippe Martin, et la directrice générale, madame Stéphanie Russell, à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Lacs, le protocole d'entente avec le Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides relativement à la mise sur pieds d'un service de premiers répondants.

5. Sécurité publique

5.4 Mesures d'urgence - Organigramme

201-06-2018

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la mise à jour de l'organigramme de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) pour les mesures d'urgence.

6. Réseau routier, transport

6.1 Soumission abat-poussière

202-06-2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offre par invitation pour fournir et épandre environ 72 000 litres d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois soumissions suivantes en date du 23 mai 2018 :

| | |
|------------------------------|--------------|
| Somavrac C. C. Inc. | 28 145.88 \$ |
| Multiroutes Inc. | 29 718.74 \$ |
| Les Entreprises Bourget Inc. | 25 546.52 \$ |

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission des Entreprises Bourget Inc. au montant de 25 546.52 \$ taxes incluses pour environ 72 000 litres d'abat-poussière en deux épandages.

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

Aucun sujet sous cette rubrique.

**SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018**

7.2 Demandes de PIIA

7.2.1 Demande du 37, chemin Bélair

203-06-2018

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2018-10 accompagnée de documents a été déposée au mois de mai 2018 par madame Nathalie Guilbault;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une remise ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujéti au PIIA Pourtour des Lacs 412-02 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de consultation en urbanisme (CCU) estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-02 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mai 2018 par Nathalie Guilbault ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mai 2018.

7.3 Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

204-06-2018

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018.04.7455 adoptée par la MRC des Laurentides pour le dépôt d'un mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE les piliers du développement économique de la MRC sont l'industrie touristique et la villégiature;

CONSIDÉRANT QUE les terres publiques visées par le PAFIO présenté par le MFFP représentent plus du cinquième de la superficie du territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la proximité des terres publiques par rapport aux territoires municipalisés;

CONSIDÉRANT QUE les interventions forestières sur les terres publiques ont des impacts directs sur les communautés et sur l'environnement naturel et visuel du territoire, sur la sécurité et la qualité de vie des citoyens et sur les infrastructures routières municipales;

CONSIDÉRANT la problématique majeure soulevée par plusieurs municipalités de la MRC relativement aux impacts environnementaux et financiers du transport forestier sur les infrastructures locales;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité interne de la MRC

SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018

des Laurentides pour l'analyse concernant les chemins à double vocation et sur les impacts du transport forestier sur les chemins locaux;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par la MRC des Laurentides en matière d'aménagement durable de la forêt dans le cadre de la gestion des terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT les constats observés sur les terres publiques par la MRC des Laurentides, au cours des dernières années, quant au respect des saines pratiques d'aménagement forestier environnementales et au niveau de l'encadrement des différentes interventions par le MFFP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-des-Lacs veut qu'ils soient favorisés sur les terres du domaine de l'État le développement et l'utilisation optimale des diverses ressources de la forêt dans le cadre d'une exploitation durable, en respect avec les attentes et les besoins de la communauté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Val-des-Lacs appuie la MRC des Laurentides dans le cadre du dépôt auprès des instances gouvernementales de son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (2018-2023);

ET

QUE cette résolution soit transmise aux directions régionales du MFFP, du MTMDET et du MDDLCC, aux ministres de ces ministères, à la ministre déléguée de la région des Laurentides, ainsi qu'aux députés d'Argenteuil, Bertrand et de Labelle.

7.4 Demande de délai matricule #3815-55-3835

205-06-2018

CONSIDÉRANT une demande de délai reçue le 11 mai 2018 du propriétaire du matricule #3815-55-3835;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité de refuser la demande de délai du propriétaire du matricule #3815-55-3835.

7.5 Bouées myriophylle à épi pour lac Quenouille

206-06-2018

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la compagnie Nordak Marine pour l'achat de ballons marqueurs, conditionnellement au partage des frais avec la municipalité de Lac-Supérieur pour un montant de 3 242.30 \$ taxes incluses. Que la municipalité de Val-des-Lacs assume les frais reliés au logo municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018**

7.6 Comité embellissement – Aménagement à l'hôtel de ville

207-06-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité de permettre au comité embellissement d'organiser et de procéder à l'aménagement paysager d'une partie de terrain situé à l'hôtel de ville pour un budget maximal de 1 000 \$ taxes incluses.

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel bibliothèque

208-06-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de mai 2018.

8.1.2 Activité du Club de lecture juin, juillet et août 2018

209-06-2017

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité *Club de lecture TD* pour les mois de juin, juillet et août 2018 pour un budget de 600 \$ taxes incluses.

8.1.3 Activité Tirages du 24 au 31 août 2018

210-06-2017

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité *Tirages du 24 au 31 août 2018* pour un budget de 500 \$ taxes incluses.

8.2 Loisirs et culture

8.2.1 Prévoyance envers les aînés – Activité Le Jardin de François

Aucune décision sous cette rubrique.

8.2 Loisirs et culture

8.2.2 Rapport d'activité On sort tu !

211-06-2017

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt du rapport d'activité *On sort tu!* du 12 mai 2018.

**SÉANCE ORDINAIRE
9 JUIN 2018**

8.2 Loisirs et culture

8.2.3 Concert jazz le 29 juin par les étudiants de Curé-Mercure

212-06-2017

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité, d'accepter la demande d'activité concert jazz du 29 juin 2018 donné par les étudiants de l'école Curé-Mercure pour un budget maximal de 2 500 \$ taxes incluses.

Période de questions

Levée de l'assemblée

213-06-2017

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 11 h.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Philippe Martin,
Maire

Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière, directrice générale